

## Acquisition de données cadastrales

**Rapporteur : M. Le Président**

AVIS			
Commission n°5		Bureau	
séance du 06/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

Cette question doit être replacée dans le contexte de mise en place d'un Système d'Information Géographique. La commission 5 a confié à l'AUDAB une mission pour définir les conditions de faisabilité d'un SIG en lui demandant de réaliser un état des lieux des équipements et des données existantes en matière de SIG et de recenser les projets en cours auprès de nos partenaires potentiels.

Dans le cadre de ces démarches, elle a rencontré la Direction Générale des Impôts. Cette rencontre pose la question de l'acquisition de la base cadastrale qui constitue un préalable et une base graphique indispensable au développement d'un SIG.

Dans l'hypothèse de réaliser rapidement un fond numérique et à jour, la CAGB pourrait s'engager dans la mise en place d'une convention avec la DGI et les partenaires pressentis (communes, Conseil Général du Doubs, concessionnaires de réseaux...). En première approche l'AUDAB évalue le coût de cette numérisation à 100 000 €.

Par ailleurs, en dehors de la problématique liée à la mise en place d'un SIG, les réflexions et les projets d'aménagement engagés par la CAGB vont imposer de plus en plus le recours systématique à des fonds numérisés.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- valide l'acquisition du fond numérique cadastral afin d'obtenir une couverture sur l'ensemble des 59 communes de la CAGB,
- décide d'inscrire dès 2003 un budget correspondant à une programmation pluriannuelle de la numérisation évaluée au total à 100 000 euros
- engage les démarches avec la DGI pour établir une convention.

Pour extrait conforme,

Le Président